

# 2021 Plan de relance du tourisme

Préparé par les membres du Comité de relance de l'industrie de l'AITC  
Janvier 2021

# Plan de relance du tourisme visant à assurer la compétitivité et la survie de l'économie touristique canadienne suite à la COVID-19

**Avant la pandémie de la COVID-19, le tourisme comptait parmi les industries connaissant la plus forte croissance au monde.**

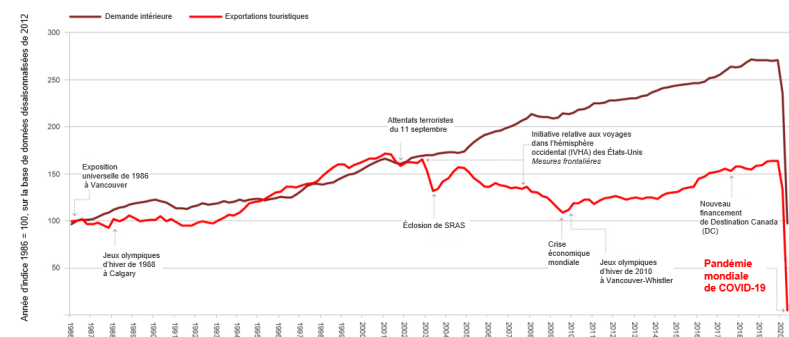
Au Canada, le tourisme était une industrie en croissance et un important moteur économique. Se classant au cinquième rang des secteurs d'activité les plus importants au pays, le tourisme injectait 105 milliards \$ dans le PIB canadien. Un emploi sur onze était attribuable à ce secteur, qui comptait également quelque 225 000 PME partout au pays.

Or, avec l'arrivée de la pandémie, l'économie touristique canadienne est en crise. Le secteur emploie aujourd'hui 521 300 Canadiens de moins qu'à la même période l'an dernier. Si quelques secteurs canadiens ont connu un certain regain d'activité, l'économie touristique au Canada continue à stagner. **Le tourisme fut le premier secteur d'activité à subir les contrecoups de la pandémie. Il fut également le plus durement touché, et sera le dernier à s'en relever.**

Certes, l'annonce d'un vaccin contre la COVID-19 donne lieu à un optimisme prudent. Toutefois, si nous attendons qu'une vaccination de masse ait lieu avant de mettre en place des mesures pour la relance du tourisme, il sera trop tard pour remettre cette industrie sur pied – et trop tard pour les entreprises et les emplois qui en dépendent.

Il est essentiel de mettre en place des mesures de santé et de sécurité, afin de rétablir la confiance des consommateurs et de favoriser la reprise des activités d'entreprises de toute taille. Les entreprises touristiques se sont conformées à toutes les règles en matière de santé publique, nombre d'entre elles allant encore plus loin en mettant en place leurs propres mesures rigoureuses pour assurer la santé et la sécurité de leurs employés, leurs invités et leurs communautés. Le secteur entend continuer à se conformer aux mesures, au fil de l'évolution de la pandémie. Le gouvernement canadien doit agir rapidement et élaborer un plan afin de procéder à une réouverture du pays qui soit sécuritaire tant pour les visiteurs locaux qu'internationaux, et d'assurer la relance et la survie de l'économie touristique canadienne.

Dépenses touristiques au Canada, 1986-2020 T2



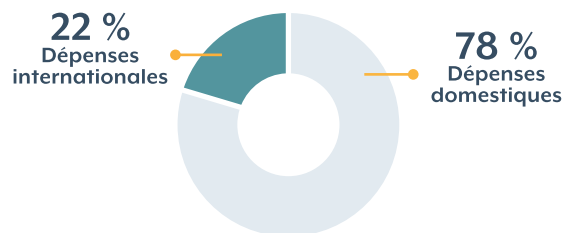
Avec la permission de Destination Canada  
Sources : Statistique Canada (Indicateurs nationaux du tourisme), IATA Market IS (données de janvier 2019 à juin 2020), aircanada.com, Destination Canada (estimations fondées sur les rapports de STR).

L'année 2021 sera décisive pour la relance de l'économie touristique canadienne. Les entreprises du secteur font ce qu'elles peuvent afin d'enrayer la propagation du virus. Or, celles-ci ne prévoient pas générer des revenus ou des emplois avant l'été 2021. Une première étape certes cruciale sera les voyages intérieurs. Ceux-ci ne suffiront cependant pas à combler la perte de revenus occasionnée par la suspension des voyages internationaux. Ainsi, la seule façon d'assurer une pleine relance du secteur touristique sera de procéder à une réouverture de nos frontières. D'ailleurs, une récente étude menée par Destination Canada révèle que si les frontières demeurent fermées jusqu'en octobre 2021, **l'activité touristique au Canada ne pourra espérer retrouver le niveau atteint en 2019 avant 2026.**

## CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE

78 % des dépenses en tourisme au Canada sont effectuées par des Canadiens; toutefois, **les visiteurs internationaux ont dépensé en moyenne 1 047 \$ par voyage, comparativement à environ 244 \$ pour les visiteurs domestiques.**

Dépenses en 2018 (en M\$)



L'industrie voit d'un bon œil les annonces faites lors de l'Énoncé économique de l'automne en novembre 2020, notamment celles-ci :

1. Création du Programme de crédit pour les secteurs très touchés
2. Hausse à 75 % du taux maximum du programme de subvention salariale pour les trois prochaines périodes
3. Prolongement des taux de subvention actuels de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer
4. Un financement additionnel de 500 millions \$ accordé aux agences de développement régional
5. Un soutien anticipé pour les compagnies aériennes et les festivals/événements

Il reste passablement de travail à accomplir afin d'assurer une mise en œuvre efficace de ces programmes et mesures de soutien spécifiques à chaque secteur. En tant que porte-parole de l'industrie, l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) est impatiente de poursuivre sa collaboration et ses échanges avec le gouvernement, afin d'assurer que ces mesures de soutien puissent être mises en place promptement.

Le présent plan de relance du tourisme a été élaboré par un comité dirigé par un comité formé de chefs de file de notre industrie d'un bout à l'autre du pays représentant l'ensemble des secteurs de l'économie touristique, et dirigé par l'AITC (Annexe A).

Ce plan comporte nos recommandations regroupées sous trois thèmes, soit :

- » **Soutenir la solvabilité des entreprises** Pages 6-8
- » **Préconiser la sécurité** Pages 9-10
- » **Maintenir la compétitivité mondiale du Canada** Pages 11-12

Ces recommandations s'appuient également sur les trois phases suivantes :



1

### RÉACTION

Un soutien continu du gouvernement pour assurer la solvabilité des entreprises demeure essentiel

2

### RELANCE

Des investissements du gouvernement sont requis afin de favoriser la reprise des activités des entreprises, d'encourager les Canadiens à explorer leur pays et d'assurer que le Canada demeure concurrentiel sur l'échiquier touristique mondial



3

### RÉSILIENCE

Des investissements et engagements du gouvernement contribuent à la croissance, la durabilité et la résilience du secteur touristique



Il importe de souligner que les exploitants du tourisme autochtone ont été exclus de façon disproportionnée des mesures de soutien du gouvernement. Afin de protéger les entreprises dans ce secteur en émergence, il est essentiel que toutes les mesures de relance tiennent compte du tourisme autochtone.

Les recommandations suivantes doivent faire partie du prochain dépôt du budget fédéral, afin d'assurer un véritable soutien de la relance de l'économie du touristique. En bénéficiant d'un appui du gouvernement, il devient possible pour nous de planifier la survie de notre industrie et d'assurer la compétitivité du Canada au niveau mondial.

***En bénéficiant d'un appui  
du gouvernement, il devient  
possible pour nous de planifier  
la survie de notre industrie et  
d'assurer la compétitivité du  
Canada au niveau mondial.***



# Soutenir la solvabilité des entreprises

Au cours de la dernière année, les entreprises touristiques ont subi des pertes de revenus et de liquidités. Malgré une telle situation, ils ont dû continuer à payer des frais fixes tels les loyers, l'hypothèque, les taxes foncières et les services publics. Les mesures suivantes visent à soutenir l'économie du touristique, afin d'assurer qu'elle puisse être en mesure de se remettre sur pied financièrement. Lors d'un récent sondage dirigé par la Coalition des entreprises les plus touchées et mené auprès de plus de 2 000 entreprises touristiques, 66 % des répondants ont indiqué que, sans accès à un financement et à des programmes de soutien du gouvernement, il leur sera impossible de poursuivre leurs activités.

Ainsi, il est recommandé que le prolongement des programmes de soutien aux entreprises actuellement en vigueur cible directement celles qui en ont le plus besoin, afin d'assurer la remise sur pied des entreprises les plus durement touchées.

## 1. Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT)

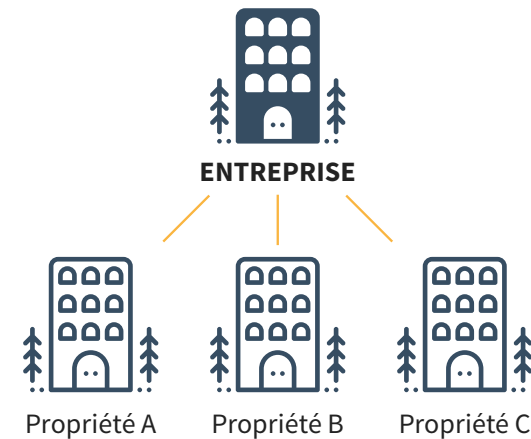
Afin d'assurer que ce programme fonctionne comme prévu, il est essentiel que les institutions financières priorisent les entreprises du secteur touristique et qu'elles accélèrent le processus d'approbation des demandes de financement. Il est impératif que les intervenants du tourisme puissent bénéficier promptement d'un soutien et de renseignements sur le programme.

### Recommandations :

- » **Les institutions financières doivent être en mesure de recevoir les demandes pour le PCSTT d'ici février 2021.**
- » **Le programme doit s'appliquer à chaque propriété individuellement** et doit soutenir les propriétaires de plus d'une entreprise.

## Par exemple... LES CHAÎNES HÔTELIÈRES

Les entreprises familiales comptant trois propriétés distinctes doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour chacune de ces propriétés.



## Détails sur le programme annoncé le 26 janvier 2021

- » Les institutions financières reçoivent les demandes depuis le 1<sup>er</sup> février 2021
- » Les prêts sont garantis à 100 % par le gouvernement
- » Jusqu'à 1 M\$ par entreprise et jusqu'à 6,25 M\$ pour les sociétés affiliées

## 2. Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) – Enveloppe pour le tourisme

Ce programme est considéré comme essentiel par plusieurs entreprises touristiques n'ayant pas accès à d'autres programmes gouvernementaux de soutien financier. L'Énoncé économique de l'automne fait mention de l'octroi d'une somme de 500 millions \$, s'échelonnant jusqu'en juin 2021, spécifiquement afin d'aider les entreprises touristiques.

Lors de notre récent sondage, **41 % des répondants ont affirmé ne pas être au courant du financement lié à la COVID-19 disponible par l'entremise du FARR**. Aussi, seulement 14 % de ceux ayant soumis une demande de financement ont vu celle-ci approuvée. Nous espérons qu'en privilégiant une approche plus collaborative dans le processus de mise en œuvre du programme, un tel soutien pourra être promu et obtenu de façon efficace.

### Recommandations :

- » **Le financement provenant du FARR doit prioriser les intervenants du secteur touristique** n'étant pas en mesure d'accéder au soutien financier offert par d'autres programmes.
- » **Le programme doit s'appliquer à chaque propriété individuellement** et doit soutenir les propriétaires de plus d'une entreprise.
- » Le FARR doit **être accessible aux associations touristiques sans but lucratif ayant des ententes contractuelles, mais aucun employé, qui soutiennent les organisations de commercialisation touristique.**

## 3. Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

Le prolongement des taux actuels de subvention et du taux de la subvention compensatoire bénéficiera à plusieurs entreprises touristiques.

En effet, 26 % des répondants à notre récent sondage accusent un retard dans le paiement de leur hypothèque et 17 % ne sont pas parvenus à payer leurs taxes foncières. De tels retards sont attribuables à une baisse de leurs liquidités.

### Recommandation :

- » Accorder **le taux de subvention compensatoire de 90 %** aux entreprises affectées par les restrictions imposées aux rassemblements de masse et aux voyages; aussi, inclure les entreprises ayant fourni des services essentiels, mais n'ayant pu cesser leurs activités.

***Le prolongement des taux actuels de subvention et du taux de la subvention compensatoire bénéficiera à plusieurs entreprises touristiques.***

#### 4. Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) s'est avérée une véritable bouée de sauvetage pour notre secteur, permettant notamment aux entreprises de conserver leurs employés. La hausse à 75 % du taux maximal et le prolongement de la SSUC jusqu'en juin 2021 ont certes été bien accueillis. Plus de 67 % des répondants à notre sondage ont actuellement recours à ce programme, qui a permis à 22 % d'entre eux de maintenir tous leurs employés en poste et au travail.

##### Recommandations :

- » **Hausser le taux de la subvention à 85 % pour les entreprises les plus touchées, et ce, jusqu'à la fin de l'été 2021.**
- » **Assurer que le programme s'étende aux entreprises saisonnières, associations et autres entreprises touristiques n'étant pas en mesure de générer des revenus durant des périodes et cycles spécifiques, tout en devant conserver leurs employés l'année durant.**
- » **Comparer le cumul de revenus annuels à ce jour à l'année 2019 ou à une déduction roulante sur une période de 12 mois.**
- » Modifier les critères du programme pour **y inclure la totalité des coûts de mise à pied des employés.**

***La SSUC s'est avérée une véritable bouée de sauvetage pour notre secteur.***

#### 5. Soutenir le secteur du transport aérien

Selon un récent article de McKinsey & Company, il est prévu que le tourisme à l'échelle mondiale subira des pertes cumulatives de l'ordre de 3 à 8 trillions \$ avant un retour des dépenses en tourisme au niveau précédant la COVID-19. Une étude menée par l'Association internationale du transport aérien (IATA) révèle que les pertes totales en 2020 atteignent 118 milliards \$, la demande ayant chuté de 61 % comparativement à 2019.

Le Canada fait figure d'exception en ce qui a trait à l'aide financière directe accordée au secteur du transport aérien, et le pays voit ses parts de marché fondre au profit des transporteurs mondiaux. Sans un soutien du gouvernement, le Canada se trouve désavantagé alors que s'amorce une remise sur pied du secteur mondial de l'aviation.

##### Recommandations :

- » **Fournir dès maintenant des liquidités au secteur de l'aviation** en soutenant les transporteurs aériens et les aéroports, et en accordant des fonds suffisants aux fournisseurs de services gouvernementaux tels NavCan et l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA).
- » **Mettre en place des incitatifs pour les compagnies aériennes afin d'assurer qu'elles desservent les communautés éloignées.**
- » **Éliminer les loyers aéroportuaires.**



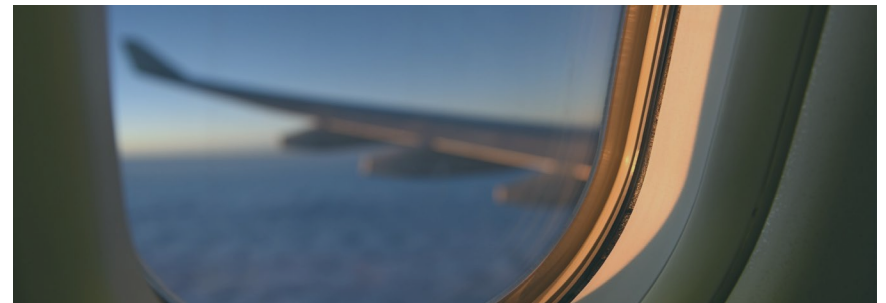


# Préconiser la sécurité

Le tourisme est une industrie professionnelle vouée à assurer la santé et la sécurité des Canadiens et des voyageurs. Une remise sur pied du secteur touristique dépendra du contrôle épidémiologique du virus, et également de la relance de l'économie nationale et internationale. Selon un récent rapport publié par Destination Canada, la confiance des consommateurs a atteint son plus bas niveau à vie en avril dernier; toutefois, on observe une nette amélioration depuis octobre. Les Canadiens comptent parmi les voyageurs les plus préoccupés par leur santé et leur sécurité, 75 % d'entre eux ayant indiqué que des informations claires quant aux mesures de protection constituent le critère le plus important dans leur décision de voyager. Avec le début progressif du processus de vaccination, nous ne pouvons qu'espérer que la relance du tourisme s'accélère encore davantage.

Des données révèlent que les tests de dépistage et une période de quarantaine plus courte s'avèrent plus efficaces pour protéger les Canadiens qu'une quarantaine uniforme de 14 jours en toute circonstance. Les tests de dépistage permettent aux responsables de la santé publique d'identifier et d'isoler de façon efficace les cas de contagion. Ce processus vient également réduire la transmission au niveau communautaire tout en diminuant les conséquences d'un faible respect de l'obligation de quarantaine. En effet, selon l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), plus de 25 % des passagers arrivant au Canada n'obéissent pas à la règle des 14 jours de quarantaine imposée par le gouvernement. Ainsi, un processus rigoureux de dépistage du virus auprès des voyageurs arrivant au pays s'avère plus efficace pour protéger le public.

Les parties prenantes du tourisme ont demandé au gouvernement de collaborer avec l'industrie dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les tests de dépistage, et de s'appuyer sur les données et résultats de par le monde pour justifier une réduction, voire une élimination des mesures de quarantaine. Un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19, effectué dans les trois jours précédant un départ à destination du Canada, ne change en rien le fait que les voyageurs doivent se soumettre à une quarantaine de quatorze jours à leur arrivée au pays.





Partout au monde, des pays ont modifié leur approche en ce qui a trait à la quarantaine. Ces pays se sont appuyés sur des données concrètes privilégiant une période réduite de quarantaine et un solide processus de dépistage comme étant une approche plus souhaitable pour protéger leur population. La Grèce, le Danemark, l'Islande, l'Allemagne, Chypre, Singapour et le Royaume-Uni ont tous intensifié les tests de dépistage à leurs frontières afin de réduire la période de quarantaine. Aussi, tous ont démontré que le fait d'imposer un test de dépistage aux passagers en provenance d'autres destinations permet de réduire le taux d'infection à la COVID-19.

Diverses agences internationales, dont le Center for Disease Control (CDC) aux États-Unis et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, recommandent de réduire la période de quarantaine imposée aux voyageurs. Le CDC recommande une période de sept jours pour les voyageurs ayant obtenu un résultat négatif.

Le secteur canadien du transport aérien a investi des millions de dollars afin de protéger la santé et la sécurité des passagers et des employés, et également la santé du public. Ce secteur a mis en œuvre une série de programmes de tests de dépistage, pour ensuite en partager les données et protocoles. La mise en place d'exigences en ce qui a trait aux tests de dépistage doit pouvoir servir de tremplin vers une approche plus coordonnée, afin de limiter les risques et d'instaurer des politiques en matière de quarantaine qui s'appuient sur des données scientifiques.

La relance de l'économie du tourisme dépendra d'une réouverture sécuritaire des frontières canadiennes, d'investissements dans des tests de dépistage rapide et de mesures visant à contrôler l'importation du virus.



Les entreprises touristiques, autant que les Canadiens qu'elles emploient, doivent être en mesure de bien comprendre les conditions imposées avant la réouverture des frontières provinciales, territoriales et internationales, afin de pouvoir planifier en conséquence.

Le temps est venu de revoir les règles en ce qui a trait à la quarantaine. Il importe de miser sur l'innovation et de nouvelles façons d'imposer un test de dépistage aux voyageurs avant leur départ et à leur retour. Dès que cela sera possible et sécuritaire, il faudra assouplir ou éliminer les restrictions imposées aux voyages, et ce, de façon responsable et coordonnée.

#### Recommandations :

- » **Obtenir un soutien financier du gouvernement aux fins de tests de dépistage rapide** et communiquer avec les programmes de traçage afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de rétablir les voyages.
- » Utiliser les données internationales, scientifiques et de l'industrie actuellement disponibles afin de justifier une **réduction ou une élimination des mesures de quarantaine**.
- » Accorder **des crédits d'impôt** aux entreprises touristiques **afin de les aider à s'acquitter des frais liés aux protocoles de sécurité**.
- » Obtenir des indications du gouvernement fédéral quant aux politiques envisagées pour une **réouverture sécuritaire des frontières provinciales, territoriales et internationales**, qui misent sur les tests de dépistage plutôt que des mesures de quarantaine pour gérer les risques de contagion.

# Maintenir la compétitivité mondiale du Canada

**Les gens vont éventuellement voyager de nouveau.** Il importe donc de faire en sorte que l'économie du tourisme y soit bien préparée en prévoyant d'emblée un retour de la compétitivité du Canada sur l'échiquier touristique mondial.

Selon un récent rapport publié par Destination Canada, si nos frontières devaient rouvrir en octobre 2021, il est prévu que notre industrie ne pourrait atteindre qu'en 2026 le niveau d'activité observé en 2019. Toutefois, si l'on parvient à circonscrire la seconde vague du virus, le marché intérieur du Canada pourrait se remettre sur pied **dès 2022**.

De façon générale, les voyageurs canadiens dépensent davantage à l'étranger (40 B\$) que les voyageurs internationaux dépensent au Canada (23 B\$). Or, la chute du nombre de voyages en 2020 se traduit par une opportunité pour les Canadiens de consacrer ici une partie des sommes qu'ils n'ont pu dépenser en voyageant ailleurs dans le monde. Il suffirait de 10 à 12 % de ces dépenses pour accroître de 4 à 5 milliards \$ les dépenses effectuées habituellement à même le pays. Le Canada doit soutenir les parties prenantes du tourisme dans leurs efforts pour promouvoir des alternatives touristiques au niveau national et local – tout en conservant à l'esprit que les voyages intérieurs ne constituent que la première étape d'une relance de l'industrie. En effet, celle-ci ne pourra se remettre complètement sur pied qu'en générant des revenus provenant de touristes internationaux.

Le gouvernement a clairement indiqué que la stratégie visera d'abord à inciter les gens à voyager dans leur région, puis ailleurs au pays, avant de miser à nouveau sur les voyages internationaux. Un soutien ciblé est requis afin d'assurer que les entreprises touristiques soient fin prêtes lorsque l'on procédera à la réouverture sécuritaire de nos frontières.

Les centres urbains partout au pays ont subi des impacts considérables de la pandémie, et ce, après avoir investi durant des années dans la construction et la rénovation de leurs centres de congrès – qui ne peuvent espérer générer des revenus avant encore un certain temps. Le Canada doit soutenir les organisations de commercialisation touristique en zone urbaine dans leurs efforts afin de trouver des sources alternatives de revenu et d'explorer de nouvelles opportunités.



**Recommandations :**

- » **Au moment opportun, accorder aux Canadiens un incitatif fiscal pour les années 2021 et 2022, afin de les inciter à voyager localement ou ailleurs au Canada.** Un tel incitatif devrait comporter les modalités suivantes :
  - Un crédit d'impôt de 25 % applicable aux dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ et avec une réclamation minimale de 500 \$
  - Les dépenses admissibles devront être associées à un hébergement d'au moins une nuitée, et ce, pour un voyage d'agrément
  - Les dépenses admissibles incluront l'hébergement (hôtel, motel, camping), le déplacement (avion, train, autobus), les repas (restaurants) et les activités (liées à la destination)
  - Le tout doit se limiter aux voyages à même le Canada
- » **Rétablir le Programme de manifestations touristiques de renom (PMTR), financé par le gouvernement fédéral, afin de soutenir les principaux festivals et événements partout au pays**
  - Un tel programme devrait être dirigé par les agences de développement régional et pourrait s'ajouter au Fonds pour les expériences canadiennes déjà en place
  - Investissement de 225 millions \$ sur trois ans
- » **Élaborer un programme de financement pour les événements corporatifs et la relance en milieu urbain, afin d'aider les organisations de commercialisation touristique à pallier les pertes financières attribuables à la mise en pause des congrès et événements**
  - Les événements et congrès corporatifs sont réservés jusqu'à cinq ans à l'avance
  - Les pertes attribuables aux annulations d'événements corporatifs atteignent les milliards de dollars
  - Investissement de 205 millions \$ sur cinq ans

- » **Rétablir le programme de rabais sur la TPS accordé aux visiteurs internationaux**
  - Le Canada est le seul pays de l'OCDE qui impose une taxe sur les produits achetés par les visiteurs étrangers
- » **Accorder un financement supplémentaire d'au moins 225 millions \$ sur trois ans à Destination Canada,** afin de promouvoir les destinations du pays auprès des Canadiens, de soutenir les organisations de commercialisation touristique et de favoriser le retour de voyageurs à valeur ajoutée
- » **Accorder un financement pour les études sur le marché du travail et les programmes de développement des compétences et de renforcement des capacités,** qui priorisent les emplois dans le secteur touristique
  - Les études sur le marché du travail de RH Tourisme Canada révèlent que des pénuries chroniques de main-d'œuvre nuiront à la pleine relance de notre industrie
- » **Prolonger les visas de travail** d'une année et renoncer aux frais afférents jusqu'en 2022, et faire en sorte que les programmes d'immigration soient en mesure de répondre à toute éventuelle demande en ce qui a trait à la main-d'œuvre en tourisme



# Sommaire des recommandations

**RÉACTION** – Un soutien continu du gouvernement pour assurer la solvabilité des entreprises demeure essentiel  
**RELANCE** – Des investissements du gouvernement sont requis afin de favoriser la reprise des activités des entreprises, d’encourager les Canadiens à explorer leur pays et d’assurer que le Canada demeure concurrentiel sur l’échiquier touristique mondial  
**RÉSILIENCE** – Des investissements et engagements du gouvernement contribuent à la croissance, la durabilité et la résilience du secteur touristique

Thème	Sujet principal	Recommandation
Soutenir la solvabilité des entreprises	✓ PCSTT	Les institutions financières doivent être en mesure de recevoir les demandes pour le PCSTT d’ici février 2021
		Le PCSTT doit s’appliquer à chaque propriété individuellement
	FARR	Le financement provenant du FARR doit prioriser les intervenants du secteur touristique
		Le FARR doit s’appliquer à chaque propriété individuellement
		Le FARR doit être accessible aux associations touristiques sans but lucratif ayant des ententes contractuelles, mais aucun employé, qui soutiennent les organisations de commercialisation touristique
	SUCL	Accorder le taux de subvention compensatoire de 90 % aux entreprises affectées par les restrictions imposées aux rassemblements de masse et aux voyages; aussi, inclure les entreprises ayant fourni des services essentiels, mais n’ayant pu cesser leurs activités à cause des critères d’admissibilité
	SSUC	Hausser le taux de la SSUC à 85 % pour les entreprises les plus touchées, et ce, jusqu’à la fin de l’été 2021
		Assurer que la SSUC s’étende aux entreprises saisonnières, associations et autres entreprises touristiques n’étant pas en mesure de générer des revenus durant des périodes et cycles spécifiques
		Comparer le cumul de revenus annuels à ce jour à l’année 2019 ou à une déduction roulante sur une période de 12 mois
		Modifier les critères de la SSUC pour y inclure la totalité des coûts de mise à pied des employés
	Soutien pour le transport aérien	Fournir dès maintenant des liquidités au secteur de l’aviation en soutenant les transporteurs aériens et les aéroports, et en accordant des fonds suffisants aux fournisseurs de services gouvernementaux tels NavCan et l’Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA)
		Mettre en place des incitatifs pour les compagnies aériennes afin d’assurer qu’elles desservent les communautés éloignées
Éliminer les loyers aéroportuaires		
Préciser la sécurité	Sécurité et tests de dépistage	Accorder des crédits d’impôt aux entreprises touristiques afin de les aider à s’acquitter des frais liés aux protocoles de sécurité
		Obtenir un soutien financier du gouvernement aux fins de tests de dépistage rapide
	Frontières	Obtenir des indications du gouvernement fédéral quant aux politiques envisagées pour une réouverture sécuritaire des frontières provinciales, territoriales et internationales
		Utiliser les données internationales, scientifiques et de l’industrie actuellement disponibles afin de justifier une réduction ou une élimination des mesures de quarantaine
Maintenir la compétitivité mondiale du Canada	Exploiter le potentiel	Accorder aux Canadiens un incitatif fiscal pour les années 2021 et 2022, afin de les inciter à voyager localement ou ailleurs au Canada
		Rétablir le Programme de manifestations touristiques de renom (PMTR), financé par le gouvernement fédéral
		Élaborer un programme de financement pour les événements corporatifs et la relance en milieu urbain
		Accorder un financement supplémentaire à Destination Canada
		Rétablir le programme de rabais sur la TPS accordé aux visiteurs internationaux
	Main-d’œuvre	Accorder un financement pour les études sur le marché du travail et les programmes de développement des compétences et de renforcement des capacités
		Prolonger les visas de travail d’une année et renoncer aux frais afférents jusqu’en 2022, et faire en sorte que les programmes d’immigration soient en mesure de répondre à toute éventuelle demande en ce qui a trait à la main-d’œuvre en tourisme

# Annexe – Membres du Comité de relance de l’AITC

Les recommandations contenues dans le présent document ont été élaborées par un comité composé de chefs de file du tourisme, représentant l’ensemble des secteurs de l’économie des touristiques.

Le comité est présidé par David McKenna, président du conseil de l’AITC et président de Banff Jasper Collection by Pursuit.

## Les membres de l’industrie incluent :

- » Vince Accardi, PDG par intérim et vice-président, relations avec les parties prenantes et développement des affaires, Association de l’industrie touristique du Canada
  - » Steve Sammut, président-directeur général, Rocky Mountaineer
  - » Cathy Duke, PDG, Destination St. John’s
  - » Andrew Lind, directeur de l’exploitation, Muskoka Language International
  - » Don Cleary, président, Marriott Hotels of Canada
  - » Nancy Stibbard, propriétaire et PDG, Capilano Group
  - » Paul Nursey, président-directeur général, Destination Greater Victoria
  - » Cathy Pugh, directrice générale, Fredericton Convention Centre
  - » Ian Clarke, directeur financier, Greater Toronto Airports Authority
  - » Teresa Ryder, directrice du développement des affaires, Association touristique autochtone du Canada
  - » David Mounteer, président-directeur général, Jonview Canada
- » Mike McNaney, président-directeur général, Conseil national des lignes aériennes du Canada
  - » Jean-Michel Ryan, président, Mont Sutton, Québec
  - » Barry Smith, directeur général, Centres de congrès du Canada
  - » Christina Franc, directrice générale, Association canadienne des foires et expositions
  - » Martin Roy, directeur général, Festivals et événements majeurs Canada (FAME)
  - » Kurt Huck, président, Passenger & Commercial Vessel Association

